

# Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters

## Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2025S0028

Date limite de remise des plis

**25/06/2025 à 11:30**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Acheteur :

### Mulhouse Alsace Agglomération

Adresse :

Maison du Territoire

9 avenue Konrad Adenauer

BP30100

68390 Sausheim Cedex 9

Site internet : [www.m2A.fr](http://www.m2A.fr)

Profil acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Service gestionnaire : Direction Enfance et Famille

## ■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters**

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre, en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation, d'éléments à caractère social dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre, en application des clauses particulières.

Code CPV	Libellé CPV
55523100-3	Services de restauration scolaire

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters
 Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 80 000 € HT et un maximum de 230 000 € HT mono-attributaire de services
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Sites périscolaires mulhousiens : Quimper, Victor Hugo et Stintzi
 Durée	2 Ans à compter de septembre 2025 - Marché sans mise en concurrence ultérieure avec le même titulaire possible
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
 Pénalités de retard	Voir CCP
 Variation des prix	Voir CCP
 Nature des prix	Prix unitaires

## ■ Allotissement :

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : Exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

Le nombre moyen de repas et de goûters journalier, à titre indicatif, est le suivant pour chaque site :

- Site périscolaire Quimper : 25 repas et 14 goûters
- Site périscolaire Victor Hugo : 60 repas et 30 goûters
- Site périscolaire Stintzi : 52 repas et 27 goûters

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

### ■ Procédure de passation :

Accord-cadre à bons de commande avec un montant minimum et maximum mono-attributaire de services, passé en procédure adaptée en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 3° (marché ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques), R. 2123-4 à R.2123-7 et R2162-2 alinéa 2 du Code de la commande publique.

### ■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Mai 2025
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Juin 2025
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Juin 2025
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Juin-Juillet 2025
	Classement des offres et attribution du contrat	Juillet 2025
	Information des candidats non retenus	Juillet 2025
	Signature et notification du contrat	Juillet 2025

### ■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. Réf.2025S0028

### ■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement et son annexe relative à l'insertion
- Le cahier des clauses particulières et ses annexes
  - o Annexe 1 – Qualité et traçabilité des produits proposés
  - o Annexe 2 – Goûters – recommandations GEMRCN
  - o Annexe 3 – Mesures Loi EGALIM
  - o Annexe 4 – Recommandations nutrition GEMRCN (juillet 2015)
  - o Annexe 5 – Tableau intégration des composants bio
  - o Annexe 6 – Fiche nutrition milieu scolaire (juillet 2015)
  - o Annexe 7 – Lieux d'exécution des prestations
  - o Annexe 8 – Bilan des approvisionnements
  - o Annexe 9 – Référentiel EN CUISINE
- Le cadre de réponse technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat ne peut pas répondre en tant que titulaire et cotraitant d'un ou plusieurs groupements. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

*Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).*

*Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.*

#### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

---

#### ■ Variantes :

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

#### ■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.  
Réf 2025S0028

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – Affaire 2025S0028 - Fourniture et livraison de repas en liaison froide et de Goûters - NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :

Mulhouse Alsace Agglomération  
Commande Publique  
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :

Mulhouse Alsace Agglomération  
Commande Publique  
9 avenue Konrad Adenauer - BP 30100  
68393 Sausheim Cedex 9

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ **Unité monétaire et langue**

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les prix exprimés le sont en euros (€).

■ **Clauses sociales :**

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, l'Acheteur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Dans ce cadre, le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion demandé : 140 heures par an, soit 280 heures sur la durée totale du marché.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Assurance	Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers en cours de validité
Agrément sanitaire	Copie de l'agrément sanitaire du candidat, applicable aux prestations objet du présent marché (précisant la quantité maximale de repas pouvant être fournie quotidiennement). A défaut, le candidat produira une note démontrant sa capacité à obtenir cet agrément sanitaire pour l'exécution du présent accord-cadre, accompagnée des pièces justificatives nécessaires. Cette note devra également être produite si le candidat souhaite fournir plus de repas que la quantité autorisée par son agrément
Certificats délivrés par l'AGEFIPH	Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph).
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document et descriptif
<b>Acte d'engagement et son annexe relative à l'insertion :</b>
Acte d'engagement et son annexe relative à l'insertion dûment complétés
<b>Cadre de réponse technique :</b>
Cadre de réponse technique dûment complété et signé
<b>Mémoire technique présentant les dispositions que le prestataire se propose d'adopter pour l'exécution des prestations :</b>
<p>Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ La politique globale d'approvisionnement en denrées</li><li>○ Les dispositions adoptées pour assurer la diversité des produits utilisés et leur qualité (part des produits issus de l'agriculture biologique et autres produits sous signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)<sup>1</sup> ou mention valorisante), approvisionnement direct de produits de l'agriculture (directs auprès d'agriculteurs ou de groupements d'agriculteurs (partenariats mis en place, fonctionnement, ) et circuits courts, part de produits frais selon le type de denrées, part de produits "faits maison") et l'équilibre alimentaire sur l'ensemble de la semaine (composition et élaboration des menus).</li></ul> <p>Plus en détails, les dispositions prises par les candidats concernant la qualité des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement portant sur la saisonnalité des fruits et légumes : calendrier sur l'année, % d'introduction dans les menus, nombre de services concernés</li><li>- Engagement portant sur la variété des poissons servis : label durable, nombre de variétés, % d'introduction dans les menus, nombre de services concernés</li><li>- Engagement portant sur la variété des volailles : liste et gamme des plats de volaille ou à base de volaille</li><li>- Engagement portant sur la variété des pâtisseries : liste et catégorie (« maison », achetées fraîches, achetées surgelées)</li><li>○ Les actions éducatives envisagées par le candidat auprès des enfants des différents sites traitant notamment du développement durable, de l'environnement, de l'équilibre alimentaire, de l'agriculture raisonnée ou biologique, du gaspillage...</li><li>○ Un calendrier indicatif sur a minima quatre semaines comprenant les menus classiques et sans viande proposés avec identification des produits sous signes de qualité (label, bio, AOP/AOC...) et produits issus de circuits-courts, produits locaux, commerce équitable..).</li><li>○ Les mesures prises en matière d'évaluation des prestations, de communication vis-à-vis des enfants, parents et m2A et de formation à destination des agents amenés à exécuter les prestations objet du marché</li><li>○ La présentation de l'outil de production des repas : capacité de production, volume de repas produits actuellement, nombre et typologie des clients, nature des convives concernés (scolaires, personnes âgées, petite enfance...), numéro d'agrément, caractéristiques (zones/espaces de production, mode de production, organigramme), statut (propriété du prestataire...)</li><li>○ Les modalités de conditionnement des repas (typologie et caractère durable / recyclable ; formats utilisés, nature des informations indiquées sur l'étiquette).</li><li>○ Les conditions de livraison des repas (véhicules dédiés, conteneurs utilisés, bacs gastro utilisés...)</li><li>○ La décomposition du prix du repas proposé en indiquant la part dédiée aux denrées alimentaires, aux charges de personnel, à la livraison et autres charges</li><li>○ Calendrier prévisionnel des événements (repas à thèmes / animations / ateliers / autres) sur une année scolaire (y compris sur le temps centre de loisirs) et modalités de mise en œuvre (intervenants, durée, décoration,...)</li><li>○ Les moyens mis en œuvre par le prestataire : modalités de collecte du niveau de satisfaction des convives ; mise en place d'un outil de reporting permettant de suivre les engagements qualitatifs du titulaire (suivi des approvisionnements : pourcentage produits bio, produits sous signes officiels de qualité, produits issus des circuits-courts, produits « faits maison »,...)</li><li>○ Garantie apportée au consommateur que les produits alimentaires qu'il achète respectent un cahier des charges défini. Ils font l'objet de référentiels précis, rigoureux et encadrés. Les signes officiels de qualité sont : le label Rouge (LR, l'Agriculture biologique (AB), l'Appellation d'origine contrôlée et son équivalent européen l'appellation d'origine protégée (AOC/AOP), l'Indication géographique protégée (IGP), la Spécialité traditionnelle garantie (STG).</li></ul>
<b>Un ensemble de fiches techniques de recettes « type »</b>

<sup>1</sup> Garantie apportée au consommateur que les produits alimentaires qu'il achète respectent un cahier des charges défini. Ils font l'objet de référentiels précis, rigoureux et encadrés. Les signes officiels de qualité sont : le label Rouge (LR, l'Agriculture biologique (AB), l'Appellation d'origine contrôlée et son équivalent européen l'appellation d'origine protégée (AOC/AOP), l'Indication géographique protégée (IGP), la spécialité traditionnelle garantie (STG)

## 4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

### ■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	
2. Garanties techniques	

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. <b>Valeur technique (45 %)</b>	<p>Le critère valeur technique sera apprécié au regard des sous-critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité des produits proposés (produits issus de l'agriculture biologique et autres produits sous signes officiels de qualité diversité des fournisseurs, utilisation de circuits de proximité ou de circuits courts, produits frais et "fait maison", respect de la saisonnalité des produits, produits issus du commerce équitable, produits sans OGM) (30 points)</li> <li>- Diversité des menus proposés (composition et élaboration des menus) (4 points)</li> <li>- Moyens mis en œuvre par le prestataire (conditions de livraison, évaluation, communication, reporting...) (6 points)</li> <li>- Actions éducatives (animations, repas à thèmes ...) (5 points)</li> </ul>
2. <b>Prix (30 %)</b>	<p>Sur la base des prix unitaires figurant à l'Acte d'Engagement Le candidat présentera une décomposition du prix de son repas, faisant apparaître le coût des denrées alimentaires ainsi que le coût des autres charges liées à l'exécution des prestations (personnel, livraison, frais de structure...).</p>
3. <b>Qualité (10 %)</b>	<p>Le critère qualité sera analysé sur la base au regard des aspects organoleptiques et gustatifs sur la base d'une dégustation portant sur un repas (classique et sans viande) et d'un goûter. A ce titre, une commission de dégustation sera constituée et la dégustation se fera à l'aveugle. Il est à noter que les repas présentés à la commission par les soumissionnaires devront être identiques à ceux servis sur un des sites dont ils assurent la livraison, le jour de la dégustation. Dès l'ouverture des offres des candidats, un courrier sera transmis, via la plateforme dématérialisée, à chaque candidat avec l'indication du jour prévu pour la dégustation, du nombre de repas à livrer ainsi que du lieu et de l'horaire</p>
4. <b>Performances en matière de protection de l'environnement (15 %)</b>	<p>Ce critère sera apprécié au regard :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions éducatives mises en place auprès des enfants des différents sites et traitant du développement durable, de l'environnement, de l'équilibre alimentaire, de l'agriculture raisonnée et/ou biologique, du gaspillage... (4 points)</li> <li>- Des actions relatives au développement durable mises en place par le candidat dans le cadre de l'exécution du marché (gestion des déchets, utilisation de produits "verts) sur la base du mémoire technique remis par le candidat à l'appui de son offre (3 points)</li> <li>- Des partenariats mis en place avec les producteurs et groupements de producteurs ainsi qu'une présentation des actions mises en place pour pérenniser ses partenariats. (8 points)</li> </ul>

**Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :**

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

Dans **un souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que l'Acheteur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales ( <b>attestation de - 6 mois</b> )
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise ( <b>attestation de - 6 mois</b> )
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion ( <b>extrait de - 3 mois</b> ) La Communication du n° SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité
<b>Le cas échéant :</b>	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers ( <b>Document de - 6 mois</b> )
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

## 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>. (Réf.2025S0028). La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

### ■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg  
31 avenue de la Paix  
Strasbourg  
67070  
Téléphone : 03 88 21 23 23  
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr  
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

**Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :**

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

**Communication aux tiers :** Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

**Droits d'accès, de rectification, de suppression :** Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ou enfin, directement auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)  
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)  
[Médiateur des entreprises](#)  
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)